



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0030

Dossier OEC/CTC N°: 13010

Maître d'ouvrage - raison sociale	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2B		
Adresse	3 rue Marcel Paul		
CODE NAF			
SIRET	18202009900012		
Responsable Légal	PIACENTINI Antoine		
Opération	Organisation de sessions de formation Qualisol, Qualipv et Qualipac		
Lieu de réalisation	Bastia (Haute-Corse)		
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : février 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : décembre 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	BOLLINI Virginie	PAOLI Marie-Dominique	
Gestionnaires :			
ADEME :	ELORRIAGA Julie	OEC/CTC :	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	04/02/2013	Date de la demande	04/02/2013
Date de réception	15/02/2013	Date de réception de la demande	11/02/2013
Date d'accusé de réception	28/03/2013	Date AR du dossier complet	28/02/2013
Date comité de gestion	10/06/2013	Date comité de gestion	

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Organisme consulaire
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Règle De Minimis

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régional de formation des professionnels aux énergies renouvelables.
CTC / OEC	Avis favorable Ce dossier répond aux attentes de la convention PRODEME 2012 dont l'un des objectifs est d'accompagner les actions de formation dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	A la demande de ses ressortissants, la Chambre des Métiers de la Haute-Corse souhaite poursuivre son programme de formations dans le cadre du développement des énergies renouvelables.
Lieu de réalisation :	Bastia (Haute-Corse)
Description technique de l'opération :	<p>Organisation de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 formations Qualisol CESI : 2*21 heures- 2 formations QualiPV : 2*21 heures- 2 formations QualiPAC: 2*21 heures <p>Les formations sont assurées par un prestataire qui est agréé par Qualit'ENR</p> <p style="text-align: center;">Nbre de stagiaires: 36</p>
Echéancier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : février 2013</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : décembre 2013</p>
Contenu du rapport final	<p>Chaque rapport devra comporter la liste d'émargement des stagiaires, les agréments qualif'ENR délivrés, un résumé du déroulement de la formation et une évaluation de stage.</p> <p>Le rapport final devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N° 1328C0030

Dossier PRODEME N°13010

1. Coût estimatif de l'opération

Sessions de formation	Estimation Coût Projet (€TTC)				Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
	Personnel enseignant honoraires	Personnel non enseignant	Fonctionnement	Total	
Prestation externes: 2 formations Qualisol	8 176,00 €	2 898,00 €	1 234,00 €	12 308,00 €	8 176,00 €
Prestation externes: 2 formations Quali PV	8 176,00 €	2 898,00 €	1 234,00 €	12 308,00 €	8 176,00 €
Prestation externes: 2 formations Quali PAC	21 528,00 €	2 898,00 €	1 234,00 €	25 660,00 €	21 528,00 €
TOTAL	37 880,00 €	0,00 €	3 702,00 €	50 276,00 €	37 880,00 €

Le bénéficiaire n'est pas assujéti à la TVA.

2. Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est non assujéti à la TVA

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

Sessions de formations	37 880,00 €
► Coût admissible	37 880,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Sessions de formation	37 880,00	70%	26 516,00
TOTAL	37 880,00	-	26 516,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût projet (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en (€TTC))	Aide CTC (€TTC)	Aide ADEME (€TTC)
Sessions de formation	50 276,00	37 880,00	37 880,00	5 723,20	20 792,80
TOTAL	50 276,00	37 880,00	37 880,00	5 723,20	20 792,80

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée de façon différenciée.

• **Sur les dépenses éligibles à justifier :**

CTC	5 723,20 €	15,11%
ADEME	20 792,80 €	54,89%
Bénéficiaire	11 364,00 €	30,00%
TOTAL	37 880,00 €	100,0%

• **Sur le coût total :**

CTC	5 723,20 €	11,38%
ADEME	20 792,80 €	41,36%
Bénéficiaire	23 760,00 €	47,26%
TOTAL	50 276,00 €	100,0%